



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **21 septembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **17 septembre 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Roger BOLLINET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Véronique STAGNOLI, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Antoinette ATTO à Stéphane GOMEZ
Yvan MARGUE à Nadia LAKEHAL
Eric BAGES-LIMOGES à Matthieu FISCHER
Christine JACOB à Muriel LECERF
Nordine GASMI à Ange VIDAL
Carlos PEREIRA à Ange VIDAL
Audrey WATRELOT à Sacha FORCA**

Membres absents :

Nacera ALLEM, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20210921-V_DEL_210921_12-DE

| Nombre de membres | | |
|-----------------------|----------------|---|
| Art 2121-2 du CGCT | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 43 | 43 | 40 |

Objet :

Conventions d'objectifs et de moyens pour
les associations bénéficiant de
contributions de plus de 23 000 euros.

V_DEL_210921_12

Rapport de Madame MOSTEFAOUI,

Mesdames, Messieurs,

Lors du conseil municipal du 11 février 2021, nous avons soumis au vote une nouvelle procédure d'attribution et de conventionnement aux associations, destinée à proposer une évolution des relations conventionnelles avec les associations intervenant sur le territoire.

Pour rappel, une architecture conventionnelle à trois niveaux a été faite, afin de s'adapter à la structuration des associations :

- des conventions annuelles pour les associations bénéficiant de contributions inférieures à 6 000 euros ;
- des conventions triennales pour les associations bénéficiant de contributions entre 6 001 et 23 000 euros ;
- des conventions triennales individualisées pour les associations bénéficiant de contributions supérieures à 23 000 euros.

Les subventions annuelles font désormais l'objet d'un conventionnement formalisant les objectifs partagés entre la Ville et les associations ainsi que les moyens communaux affectés à leur réalisation. Le versement de la subvention est par ailleurs conditionné à la justification de l'utilisation des fonds par le bénéficiaire. Ainsi, pour celles des subventions supérieures à 6 000 €, une première part correspondant à 80 % du montant voté sera effectuée en plusieurs versements, quant au versement du solde, il sera conditionné à la production de pièces justificatives transmises à la Ville par l'association.

Ces pièces seront les suivantes :

- un bilan certifié de l'année N-1
- un compte de résultat certifié de l'année N-1
- un bilan d'activité de l'année N-1
- un budget prévisionnel actualisé de l'année N

Ces éléments seront à transmettre au plus tard au 1^{er} novembre de l'année en cours.

Le conseil municipal du 25 mars 2021 a voté les subventions aux associations pour l'année 2021, et autorisé Madame la Maire à signer les conventions élaborées pour l'ensemble des associations soutenues par la Ville pour un montant inférieur à 6 000 euros.

Le conseil municipal du 22 juin 2021 a autorisé Madame la Maire à signer les conventions élaborées pour l'ensemble des associations percevant un montant compris entre 6 001 et 23 000 euros.

Dans la poursuite de ce travail engagé par la Ville, et afin de finaliser cette procédure de conventionnement aux associations, nous avons formalisé des objectifs individualisés et des moyens déployés par la Ville pour les associations percevant une aide municipale supérieure à 23 000 euros.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser aujourd'hui Madame la Maire à signer les conventions élaborées pour l'ensemble des associations soutenues par la Ville pour un montant supérieur à 23 000 euros, présentées en annexe.

S'agissant des centres sociaux et considérant les objectifs partagés entre la ville de Vaulx-en-Velin, la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône et les centres sociaux vaudais, une convention tripartite est établie entre ces trois partenaires. Ces conventions prennent effet au jour de leur signature par les parties et courent durant toute la période de l'agrément délivré par la Caf du

Rhône pour le projet social et le projet famille de l'équipement.

En conséquence, je vous propose :

▶ d'autoriser Madame la Maire à signer chacune des conventions pour les associations percevant une aide de la Ville supérieure à 23 000 euros.

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 069-216902569-20210921-V_DEL_210921_12-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20210921-V_DEL_210921_12-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant la nécessité de construire une relation stable avec les associations vaudaises qui s'inscrivent avec leurs projets dans la dynamique de développement du territoire ;

Entendu le rapport présenté le 21 septembre 2021 par Madame Myriam MOSTEFAOUI, sixième adjointe, déléguée à la Vie associative et au Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;

Après avoir délibéré, décide :

► d'autoriser Madame la Maire à signer chacune des conventions pour les associations percevant une aide de la Ville supérieure à 23 000 euros.

| |
|--|
| Nombre de suffrages exprimés : 40 |
| Votes Pour : 40 |
| Votes Contre : 0 |
| Abstention : 0 |
| Sans participation : 0 |

Ainsi fait et délibéré le mardi 21 septembre 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#